



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/03/26-10 Du conseil municipal du 26 mars 2026

Date de convocation : 20 mars 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260326-DEL26-03-26-10-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de dépôt en préfecture : 13/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames, GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, YBERT Sandra, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame Ludivine LECONTE qui donne pouvoir à Madame Muriel LERAUX

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 14	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 15		

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

VU l'article L19 du code électoral,

Monsieur le Maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales a été introduite par la réforme du Code électoral. La commission de contrôle a pour rôle de contrôler à posteriori la régularité des inscriptions et radiations intervenues sur la liste électorale et statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation.

La commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants :

- Un conseiller municipal titulaire et un suppléant
- Un délégué de l'administration titulaire et un suppléant (sur proposition du conseil municipal)
- Un délégué du tribunal judiciaire titulaire et un suppléant (sur proposition du conseil municipal)

Madame Dominique ESNOUF (titulaire) et Madame Sandra YBERT (suppléante) se proposent d'être membres de la commission de contrôle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** les nominations de Madame Dominique ESNOUF (titulaire) et Madame Sandra YBERT née ROBE (suppléante) qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- **PROPOSE** un délégué de l'administration titulaire (Monsieur Gérard ROUCHERE) et un suppléant (Madame Marie-France LECONTE née DE CATHEAUGRUE),

- **PROPOSE** un délégué du Tribunal Judiciaire (Madame Lydie JOUANNE née VIBET) et un suppléant (Monsieur Bernard FERRAND) à Monsieur le Préfet
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer les propositions de délégués à Monsieur le Préfet et au Président du Tribunal Judiciaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance

Julien CHATELLIER



Le Maire

Rodolphe JARDIN

